



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2019

n° 195-19

**Objet :** *RS - Approbation de la convention d'accord préalable relative aux rétablissements de voiries entre Grand Chambéry, les communes de La Motte-Servolex et de Chambéry, le Département et AREA en lien avec l'aménagement de l'échangeur autoroutier de Chambéry*

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

<b>Aillon-le-Jeune</b>	
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysses</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 18 décembre 2019

délibération n° 195-19

objet **RS - Approbation de la convention d'accord préalable relative aux rétablissements de voiries entre Grand Chambéry, les communes de La Motte-Servolex et de Chambéry, le Département et AREA en lien avec l'aménagement de l'échangeur autoroutier de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que dans le cadre du réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry, la société AREA doit réaliser des travaux impactant le réseau routier local dont la gestion relève des collectivités.

Les projets de rétablissement des voiries impactées et rétablies au niveau de la zone d'activités des Landiers ont été étudiés par AREA et doivent faire l'objet d'un accord par l'ensemble des gestionnaires de voiries avant réalisation des travaux par la société concessionnaire d'autoroute.

Les secteurs concernés au titre des voiries d'intérêt communautaires sont les suivants :

- avenue des Landiers (RD10),
- giratoire « Castorama »,
- rue Denis Papin dans la zone d'activités de l'Erier,
- piste cyclable en rive gauche de la Leysse.

Ainsi, il est proposé de conclure plusieurs conventions relatives aux rétablissements de voiries suivant les compétences respectives des différents gestionnaires.

Au titre de la compétence voiries et aménagements cyclables, Grand Chambéry est concerné par les trois conventions suivantes :

- n° 2.19.0035 sur la commune de La Motte-Servolex relative à la rue Denis Papin, à la piste cyclable longeant la Leysse en rive gauche et à la liaison entre cette piste cyclable et le parking de covoiturage situé au niveau de la barrière de péage,
- n° 2.19.0036 sur la commune de Chambéry relative au nouveau giratoire au droit de l'enseigne « Castorama », et au réaménagement de la rue de Belle Eau,
- n° 2.19.0037 sur la commune de Chambéry relative à la RD10.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la signature de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études et travaux,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve les conventions relatives aux rétablissements de voiries dans le cadre du réaménagement de l'échangeur autoroutier,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant signer les conventions et actes à intervenir,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 195-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention d'accord préalable relative aux rétablissements de voiries entre Grand Chambéry, les communes de La Motte-Servolex et de Chambéry, le Département et AREA en lien avec l'aménagement de l'échangeur autoroutier de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 5 - Transactions /protocole d accord transactionnel 1 - Délibération autorisant la transaction

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) : Convention 2.19.0035\_La Motte Servolex\_Gd Chambéry\_CD73,  
Convention 2.19.0036\_Gd Chambéry\_Ville de Chambéry,  
Convention 2.19.0037\_CD73\_Gd Chambéry\_Ville de Chambéry

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22890H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22890H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au